



D.2025.04.02.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Avril 2025

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 – TELEO – Convention n°2 2023 00910 CN pour la remise en état des espaces verts aux abords de la station TELEO Université Paul Sabatier : Autorisation de signer la convention.

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha		X (M. Bolzan)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
GRASS Francis		X (M. Jop)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, approuvait le programme de l'opération Téléo (anciennement Téléphérique Urbain Sud) pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012 confiait par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.

Par délibération D.2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, approuvait une actualisation du programme du téléphérique urbain sud pour ouvrir sur les modes possibles sans se limiter au système 3S initialement prévu et s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Pour réaliser cette opération, le choix s'est donc porté sur un marché global de Conception, Réalisation et Maintenance (CRM) en application des dispositions du Code des marchés publics en vigueur lors de l'engagement de la consultation.

Le budget et le planning prévisionnel du projet ont été modifiés en conséquence.

Par délibération D.2016.12.21.4.1 en date du 21 décembre 2016, autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI le marché de Conception Réalisation Maintenance, pour un montant total de 92 856 152,00 € HT (dont 38 304 000,00 € HT pour la phase maintenance) et pour une durée de 23 ans (dont 20 ans pour la maintenance).

Par délibération D.2016.12.21.4.2 en date du 21 décembre 2016, autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec la société SETI le marché 2 2016 12887 M relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les opérations d'accompagnement dans le cadre de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un montant maximum de 400 000,00 € HT.

La convention passée avec l'Université de Toulouse et l'Université de Toulouse III Paul Sabatier a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement des travaux de remise en état des espaces verts de la parcelle 838 BD 48 (ancienne partie de parcelle 838 BD 11) se situant sur le site de l'UT3 et occupée dans le cadre de l'opération TELEO par TISSEO INGENIERIE.

L'enveloppe prévisionnelle des études et travaux à réaliser par l'Université de Toulouse et l'Université de Toulouse III Paul Sabatier pour cette remise en état des espaces verts, dans le cadre de l'opération TELEO est évaluée à 30 000,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de la convention n° 2 2023 00910 CN avec l'Université de Toulouse et l'Université de Toulouse III Paul Sabatier et la dépense correspondante pour un montant maximum de 30 000 € HT.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention n° 2 2023 00910 CN conclue avec l'Université de Toulouse et l'Université de Toulouse III Paul Sabatier et correspondant à la remise en état des espaces verts aux abords de la station TELEO Université Paul Sabatier.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'Université de Toulouse et l'Université de Toulouse III Paul Sabatier la convention n° 2 2023 00910 CN pour un montant maximum de 30 000,00 €HT.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES